Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260428-D038_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-HUIT AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 AVRIL 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. VILLALON Nicolas, Mme ROY Lauriane, Mme PINOT Charline, M. ROBERT Marcel, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CHANTRENNE Olivier ayant donné procuration à Mme PINOT Charline ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck ;
Mme COSSON Béatrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINOT Charline

DELIBERATION N° 038-2026
9.1

ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION
ADHESION DE LA COMMUNE A « L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

« Les Amis de la Gendarmerie » est une association reconnue d'intérêt général, créée en 1932 et à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, et qui a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Cette association a plus précisément pour objet de :
- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie Nationale ;
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation ;
- Enfin, entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie Nationale.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260428-D038_2026-DE

Le siège de l'association est situé 45 boulevard Vincent Auriol, 75013 PARIS.

Il est précisé que l'association s'interdit toute prise de position de nature politique, confessionnelle ou philosophique. Ces questions sont exclues des discussions au cours des réunions de l'association.

Les membres de l'association sont regroupés en comités, sur la base d'au moins un comité par département. L'objectif est d'atteindre un comité par compagnie de gendarmerie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association « les Amis de la Gendarmerie » pour l'année 2026 pour un montant de cotisation annuelle de 100 €.

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 28 avril 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)